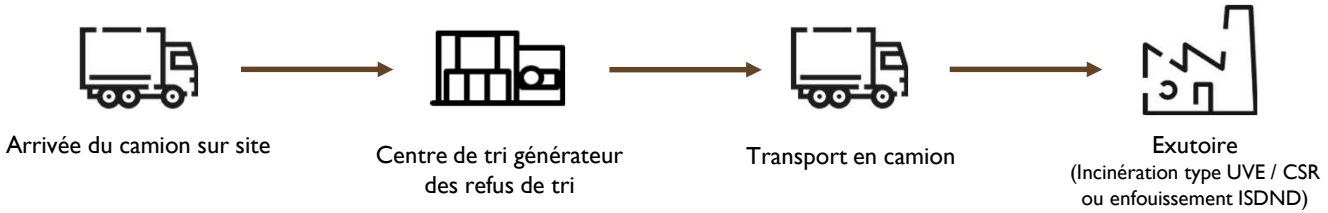
Définition et cas de Rotation

« **Rotation** » désigne l'ensemble des opérations nécessaires à la prise en charge des déchets après enlèvement sur parc, au transport et à l'acheminement des déchets depuis un point de chargement défini jusqu'au point de destination convenu, incluant, le cas échéant, la remise en place des matériels de collecte ou de transport conformément à leur appartenance et à leur affectation. Les éventuelles opérations d'accouplement de et désaccouplement de caissons ne sont pas comprise dans le cadre de la rotation La réalisation de chaque rotation doit respecter les délais maximaux et les conditions d'exécution définis au présent contrat. Les différents cas de rotation sont explicités en annexe de ce présent document.

Situation n°1 : Rotation basé sur le transport en camion FMA (Fond Mouvant Atif) ou Tautliner



Situation n°2 : Rotation basé sur un aller retour de camion ampli roll (Benne et caisson)

